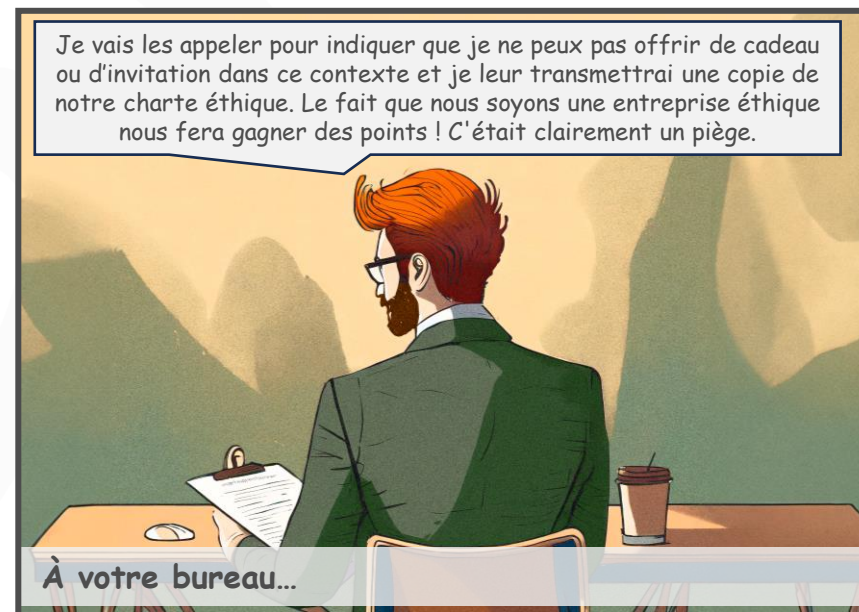


Votre entreprise a répondu à un appel d'offre important. Vous étiez confiant jusqu'à ce que vous vous retrouviez dans une situation délicate...



✂

À retenir : si on exige de vous un cadeau ou une invitation, posez-vous les questions suivantes :

- Le cadeau ou l'invitation sont-ils de **nature à affecter l'exercice de mes fonctions** ou à **porter atteinte à la réputation** de l'organisation ?
- **A quel moment** sont-ils offerts ? Risquent-ils d'**influencer une décision** ?
- Les cadeaux et invitations offerts sont-ils **offerts par courtoisie** ou à titre commercial et **non en vue d'obtenir une contrepartie** ?

Si vous êtes dans l'impossibilité de refuser ou de refuser d'offrir un cadeau ou une invitation qui ne respecte pas le code de conduite de votre organisation, informez-en immédiatement votre responsable hiérarchique ainsi que le service juridique.